

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, session 2025

Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, Yvan AUGUET

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, au titre de l'année 2025 :

Madame MOUAKHER Amira, MCF CN, présidente, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Monsieur DELL'AQUILA David, ADMENESR, vice-président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Madame FABRIE Adeline, IGR HC, experte, Université de Montpellier, Montpellier.
Monsieur SARDA Jérôme, IGR 2C, expert, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Madame DELMAS Magali, PR 2C, Université de Perpignan Via Domitia, Tautavel.

Monsieur ELBAZ Denis, IGE HC, suppléant, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Perpignan, le 11 juillet 2025

Yvan AUGUET



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD